Réseau de transport d'électricité

# Concertation Comptage & Données

## Réunion de travail du 14 octobre 2014

concerte.fr

LE SITE DE CONCERTATION DES CLIENTS DE RTE

# Objectifs de la réunion

## Apporter des précisions sur l'offre de services de données cible

## Echanger sur le passage sur IP des points de comptage

- Proposer des critères de déploiement et présenter le parcours client envisagé
- Présenter les nouvelles fonctionnalités de supervision

## Echanger sur les impacts sur le cadre technique et contractuel

- Présenter les impacts nécessitant des évolutions
- Proposer un nouveau contenu



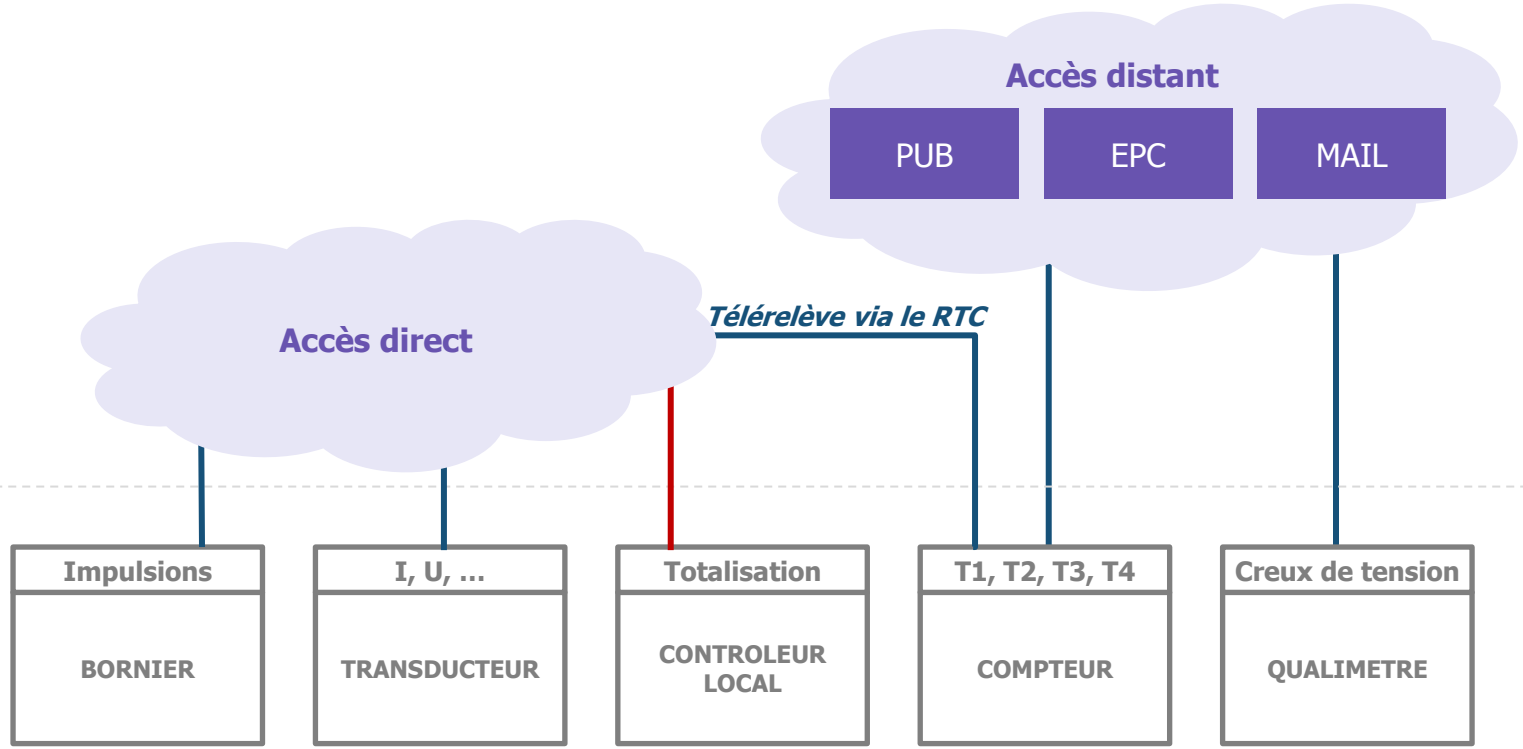
# Offre de services de données actuelle

Données

Données Marché

Données Accès au Réseau

Services d'accès aux données




Instruments de mesure



Réseau de transport d'électricité

# Offre de services de données cible

## Données

Données Marché

Données Accès au Réseau dont données « SPEED » (à t<30')

## Services d'accès aux données

**Accès distant**

Echanges automatisés machine à machine

Interface Web

**Accès direct**

***Passage sur IP***

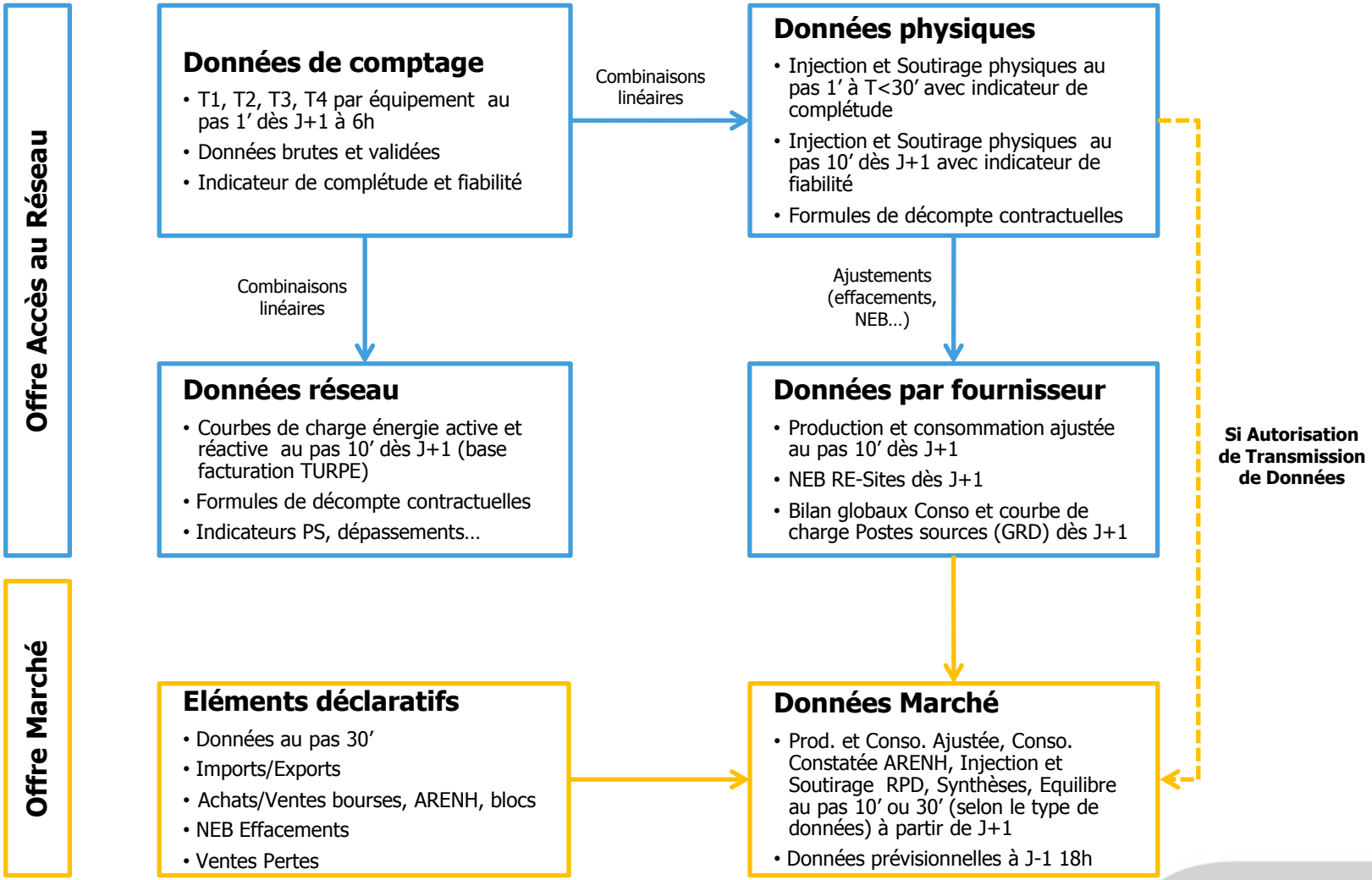
## Instruments de mesure

| Impulsions | I, U, … | T1, T2, T3, T4 | Creux de tension |
|---|---|---|---|
| BORNIER | TRANSDUCTEUR | COMPTEUR | QUALIMETRE |

Système de communication analogique

Système de communication numérique

# Contenu des services cibles

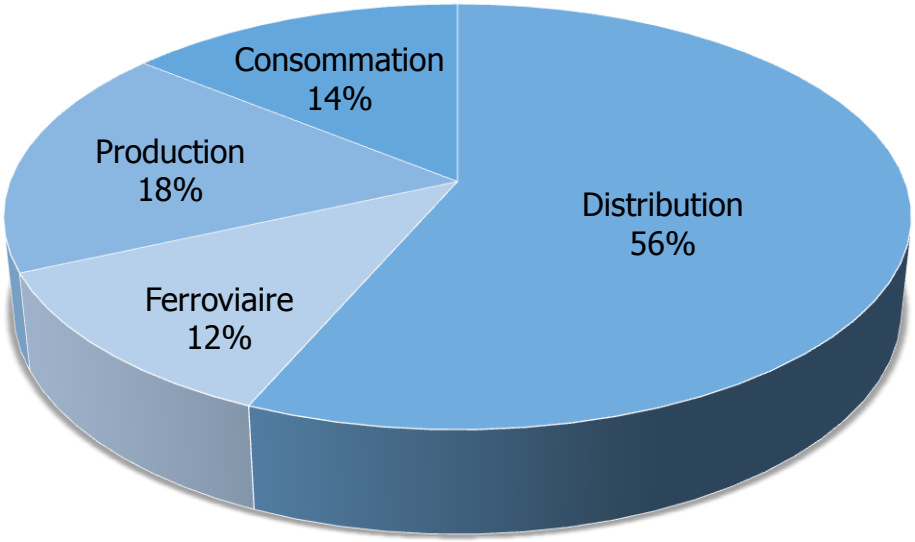





Réseau de transport d'électricité

# Parc de comptage RTE : chiffres clés

Répartition en nombre de points de comptage (PdC) par segment




Détails par segment

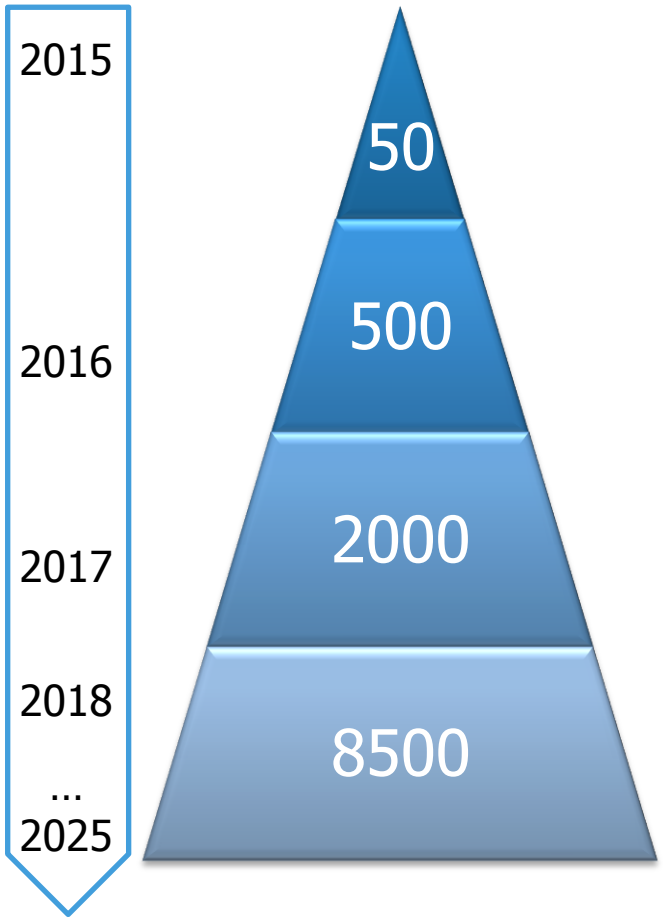
| Distribution | Ferroviaire | Production | Consommation |
|---|---|---|---|
| 4800 PdC | 1000 PdC | 1500 PdC | 1200 PdC |
| 2400 postes sources | 520 sous-stations | 420 sites | 520 sites |



Rte
Réseau de transport d'électricité

# Passage sur IP des points de comptage

## Le déploiement : une pré-série avec 50 premiers points de comptage

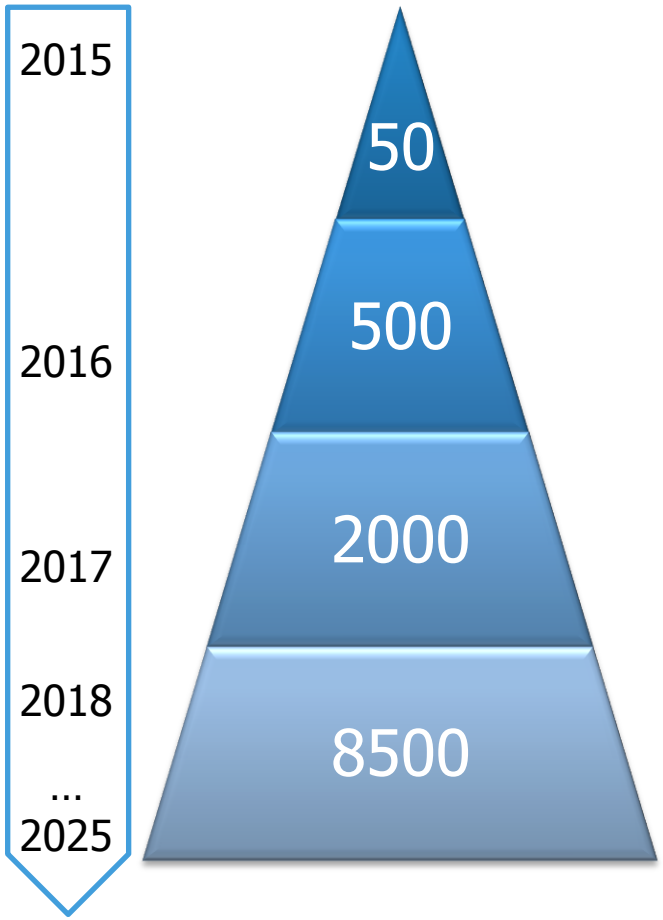



### Critères objectifs de déploiement :

- Echantillon représentatif comprenant :
  - *Les 4 segments d'usage des données des sites : Consommation, Production, Distribution, Ferroviaire*
  - *Les 3 types de configuration technique de chantier (adaptation/kit armoire/compteur) pour valider les différents modes opératoires*
- Volontariat du client pour contribuer à la mise en œuvre des premiers sites
- Client et acteurs de marché prêts pour l'arrêt de la télérelève via le RTC de tous les compteurs et qualimètres du site (adaptation du SI réalisée ou télérelève non utilisée)
- Site avec un palier de comptage redondé pour l'ensemble des comptages du site dispensant ainsi de consignation HTB lors du passage IP
- Minimisation du coût global en privilégiant les sites pour lesquels RTE prévoit une communication sans fil à la cible

# Passage sur IP des points de comptage

Le déploiement : après la pré-série, l'ensemble du territoire…




## Critères objectifs de déploiement :

- Client et acteurs de marché prêts pour l'arrêt de la télérelève via le RTC de tous les compteurs et qualimètres du site (adaptation du SI réalisée ou télé-relève non utilisée)
- Contribution aux mécanismes de marché : priorité aux sites dont l'activité est moins prévisible ou très variable
- Priorisation complémentaire pour les segments Consommation/Production : par puissance soutirée et injectée décroissante

## Contraintes de déploiement :

- Définition d'un planning figé sur 3 mois glissants pour étude et approvisionnement préalable
- Si le comptage n'est pas redondé, profiter d'une consignation HTB pour passer au palier redondé et à l'IP

# Passage sur IP des points de comptage

## 1 – Information




concerte.fr
LE SITE DE CONCERTATION DES CLIENTS DE RTE




DTR – CART - Concerte

## 2 – Sollicitation

Enquête Client
Utilisation de la télérelève
Délais d'adaptation SI client

Accord client réseau et acteurs de marché pour passage IP

## 3 – Planification IP

Trajectoire numérique Comptage - site




Δ 3 mois

## 4 – Connexion

Interface machine à machine ou portail web

Adaptation SI Client
Contrat d'interface SI
Phase de Test

## 5 – Adaptation IP Comptage sur site

Accès aux sites
Remplacement de données
N.B. : Consignation HTB pour les 400 points de comptage non redondés restants (RFF/ERDF)

## 6 – Accès aux nouveaux services et croissance du périmètre des données

Fonction de supervision Client
Interactions dématérialisées

# Après le passage sur IP…

## Nouvelles fonctionnalités de supervision

- Indicateurs de complétude et de fiabilité des données
- Indicateurs de disponibilité du service « SPEED »
- Indicateurs du délai de mise à disposition des données
- Suivi du passage IP des différents points de comptage / sites
- Vision synthétique des travaux programmés

## Niveaux de service de la chaîne IP

- Valorisation de l'architecture redondée afin d'améliorer la continuité de service, notamment en cas d'incident
- Travaux programmés (montées de version, opérations sur les infrastructures, reboot mensuel des machines, …) : souhaits exprimés par les clients de les planifier le week-end

# Impacts sur le cadre technique

## Documentation Technique de Référence (DTR) - Article 4.8 « Comptage »

## Impacts liés à l'arrêt de la télé-relève et à la mise en place de nouveaux modes d'accès :

- **Description uniquement du nouveau palier** : le nouvel article ne sera applicable qu'à partir de la mise en service des nouvelles offres
- Références à la télé-relève remplacées par la collecte des données
- Références au réseau téléphonique public commuté remplacées par réseau de télécommunication
- Ajout des règles d'arrondi qui permettent de reproduire le calcul du pas 1' au pas 10'
- Suppression du paragraphe « Totalisation » : service repris de façon centralisée via les nouveaux modes d'accès aux données
- Suppression du paragraphe « Service de télérelevé » et ajout d'un paragraphe sur les nouveaux services d'accès aux données



Réseau de transport d'électricité

# Impacts sur le cadre technique

## Documentation Technique de Référence (DTR) - Article 4.8 « Comptage »

### Mises à jour complémentaires proposées :

- Mise en conformité générale avec les termes utilisés dans le cadre contractuel (CART)
- Rappel du cadre et des exigences réglementaires : mise à jour pour prise en compte du décret de 2010, et des arrêtés de 2012 et 2013
- Enjeux pour le système électrique et les clients de RTE : mise à jour avec le contexte actuel, notamment pour les clients en décompte
- Domaine d'application : mise à jour avec le contexte actuel
- Description générale d'une installation de comptage : modifications des définitions

### Déploiement envisagé (flexible selon les retours de chacun)

- Envoi d'une proposition d'ici le 24/10 au soir
- Présentation lors de la réunion du 28/10
- Premiers retours sur la proposition souhaités pour le 14/11
- Mise en consultation début décembre

# Impacts sur le cadre contractuel

## Contrat d'Accès au RPT impacté par l'évolution des services

- Conditions générales du CART : chapitre « Comptage » et annexe « Définitions »
- Conditions particulières du CART : chapitre « Prestations relatives à l'accès aux données de comptage »
- Notions impactées :
  - *« Réseau téléphonique public commuté » à remplacer par « Réseau de télécommunication », afin de prendre en compte l'interface de communication actuelle et cible (IP)*
  - *Références à la télé-relève à remplacer par un terme plus générique pour la collecte des données*
  - *Besoin de mentionner la mise à disposition des données via une plateforme informatisée*
  - *Disponibilité de l'accès direct aux données de comptage par télé-relève uniquement pour les clients équipés d'une installation de comptage utilisant le réseau téléphonique public commuté*

## Déploiement

- Consultation via les GT Raccordement et Accès au Réseau de la Commission d'Accès au Réseau
  - *Concertation en cours sur le CART Consommateur : consultation fin novembre / début décembre*
  - *CART Producteur et Distributeur seront mis à jour en fonction des opportunités de révision de ces CART*

# Prochaines échéances

## Réunion de clôture le 28 octobre 2014

- Synthèse des contributions et évolutions retenues
- Planning des prochaines étapes

## Rapport de concertation en novembre 2014

- Consultation sur des éléments ciblés pour l'évolution des services de données

## Consultation de l'article 4.8 de la DTR début décembre 2014